

Plan d'affectation cantonal (PAC) GYMNASE DU CHABLAIS

Séance d'information publique du 11 mai 2022





1

Mot de bienvenue

Grégory Devaud, Syndic d'Aigle

The background is a map with various blue and orange overlays. A large orange square contains the number 2. A horizontal dashed line with green, white, and grey segments crosses the map. A small orange square is also visible in the bottom right corner.

2

Programme de la séance

Pierre Imhof, Directeur général du territoire et du logement

Programme



Information sur le PAC Gymnase du Chablais

- Procédures et information
- Gymnase du Chablais à Aigle
- PAC Gymnase du Chablais
- Projets d'aménagements urbains :
chemins de l'Hôpital et du Grand-Chêne

Discussion

Représentants cantonaux et communaux

Pierre Imhof, directeur général

Pascale Pacozzi, cheffe de projet

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

Grégory Devaud, syndic

Municipalité d'Aigle

Lionel Eperon, directeur général

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Pierre de Almeida, directeur architecture ingénierie

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Favoriser l'interaction

- Posez vos questions en direct en fin de séance
- Ou en tout temps par smartphone via Mentimeter



- Se connecter sur
www.menti.com
- Entrer le code
6376 4331
- Posez vos questions!

Un petit test pour commencer



Que signifie l'acronyme PAC?

1. Projet d'aménagement collectif
2. Piste d'atterrissage campagnarde
3. Plan d'affectation cantonal
4. Prix d'achat contrôlé

- Se connecter sur
www.menti.com
- Entrer le code
6376 4331



3

Contexte et procédure

Contexte de l'information



Le Canton de Vaud

établit les plans d'aménagement pour réaliser des bâtiments ou installations publiques

assure la procédure

assure l'information de la population

La Commune d'Aigle

contribue à l'élaboration du PAC

la Municipalité est consultée dans le cadre de la procédure

réalise les aménagements d'accès au gymnase et les intègre dans le réseau communal

contribue à l'information de la population

La population est informée et consultée

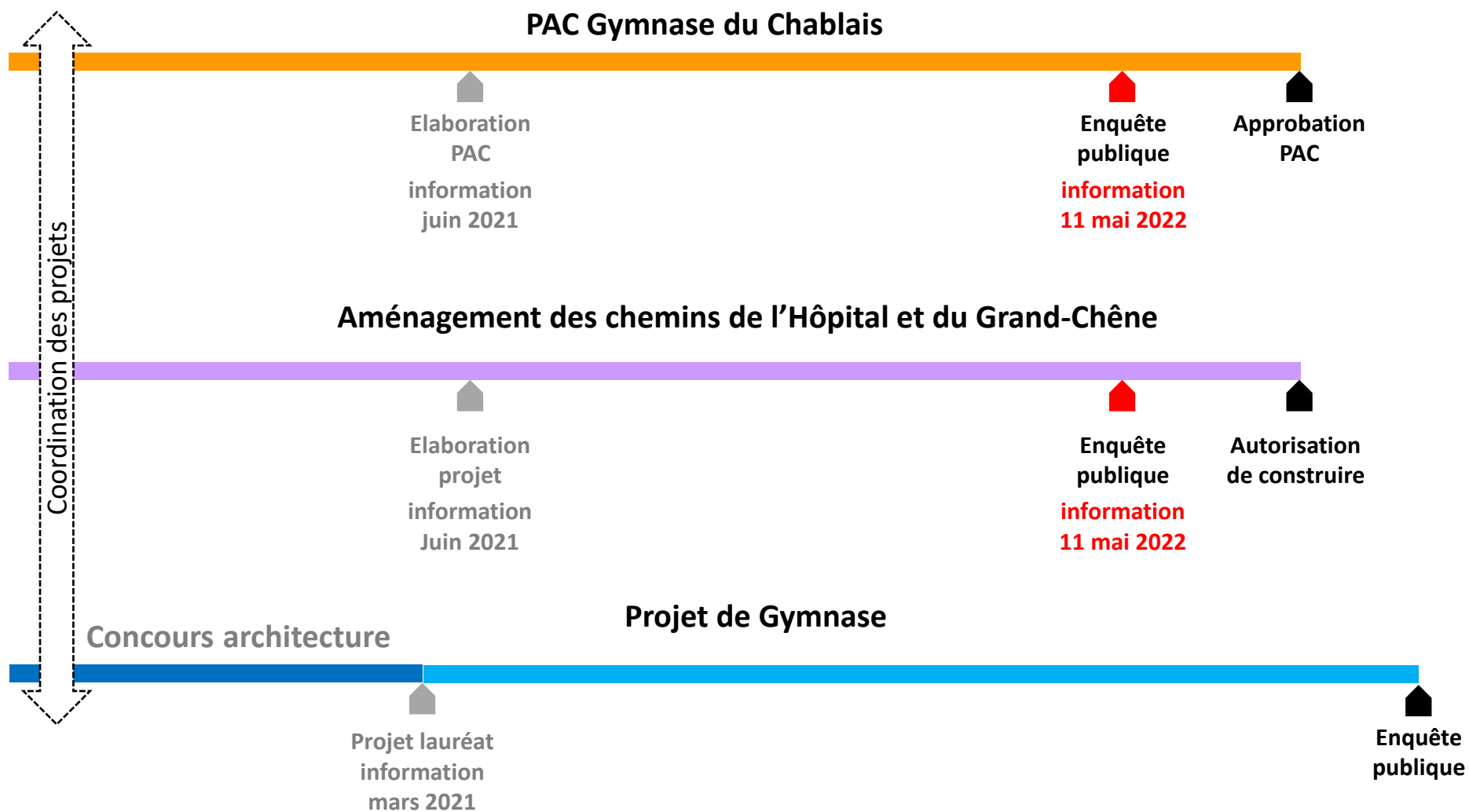
séances d'information

page dédiée au PAC Gymnase du Chablais sur le site de la DGTL

possibilité d'échanger des questions et réponses

enquête publique

Procédures et information





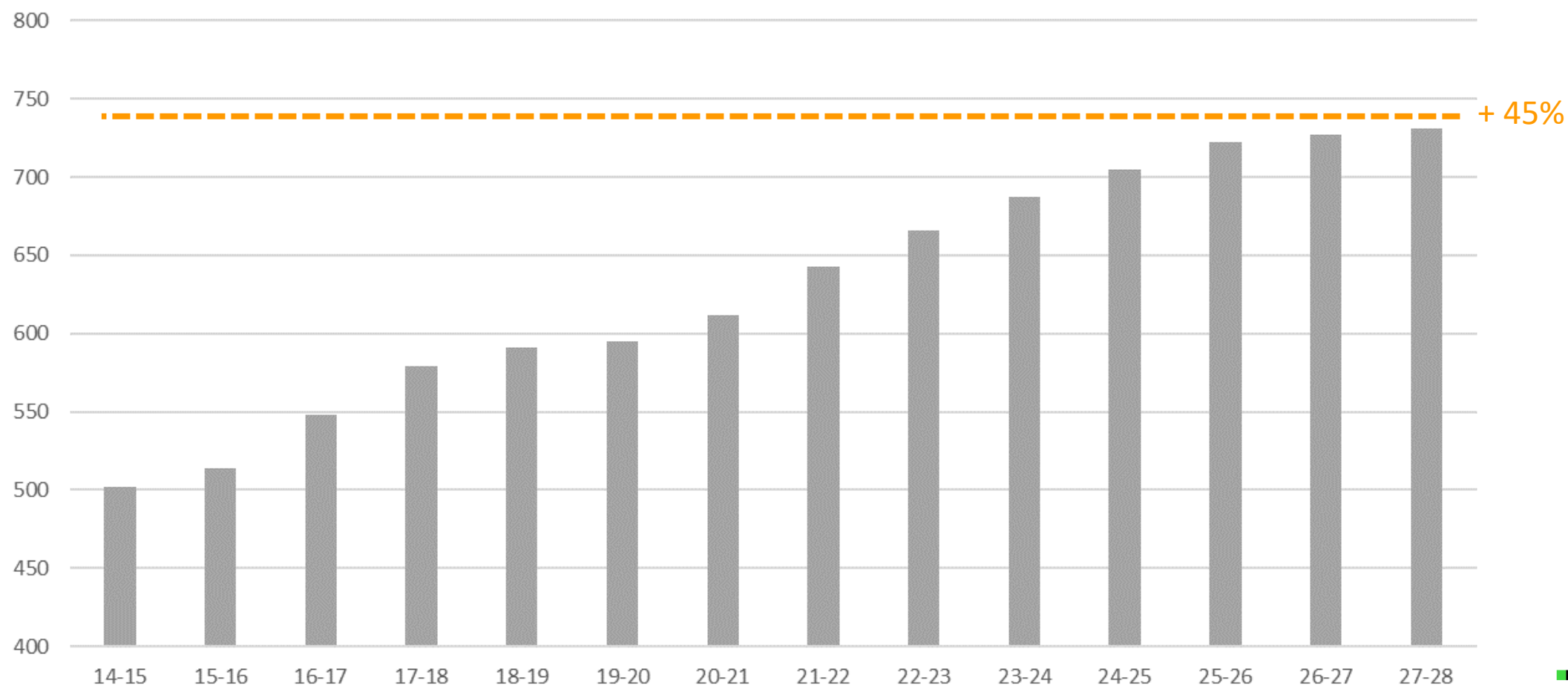
4

Pourquoi un gymnase à Aigle ?

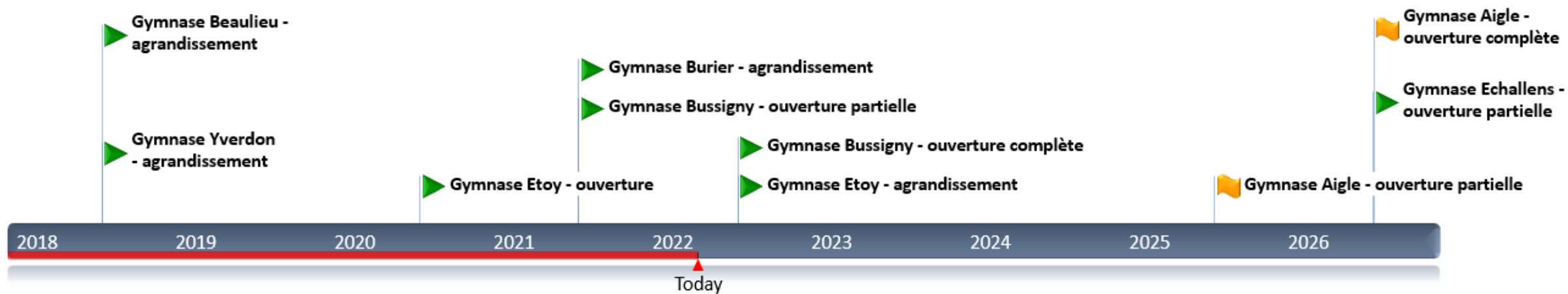
Lionel Eperon, DGEP

Le Gymnase du Chablais à Aigle, la réponse à un besoin

Evolution des classes nécessaires dans les Gymnases vaudois

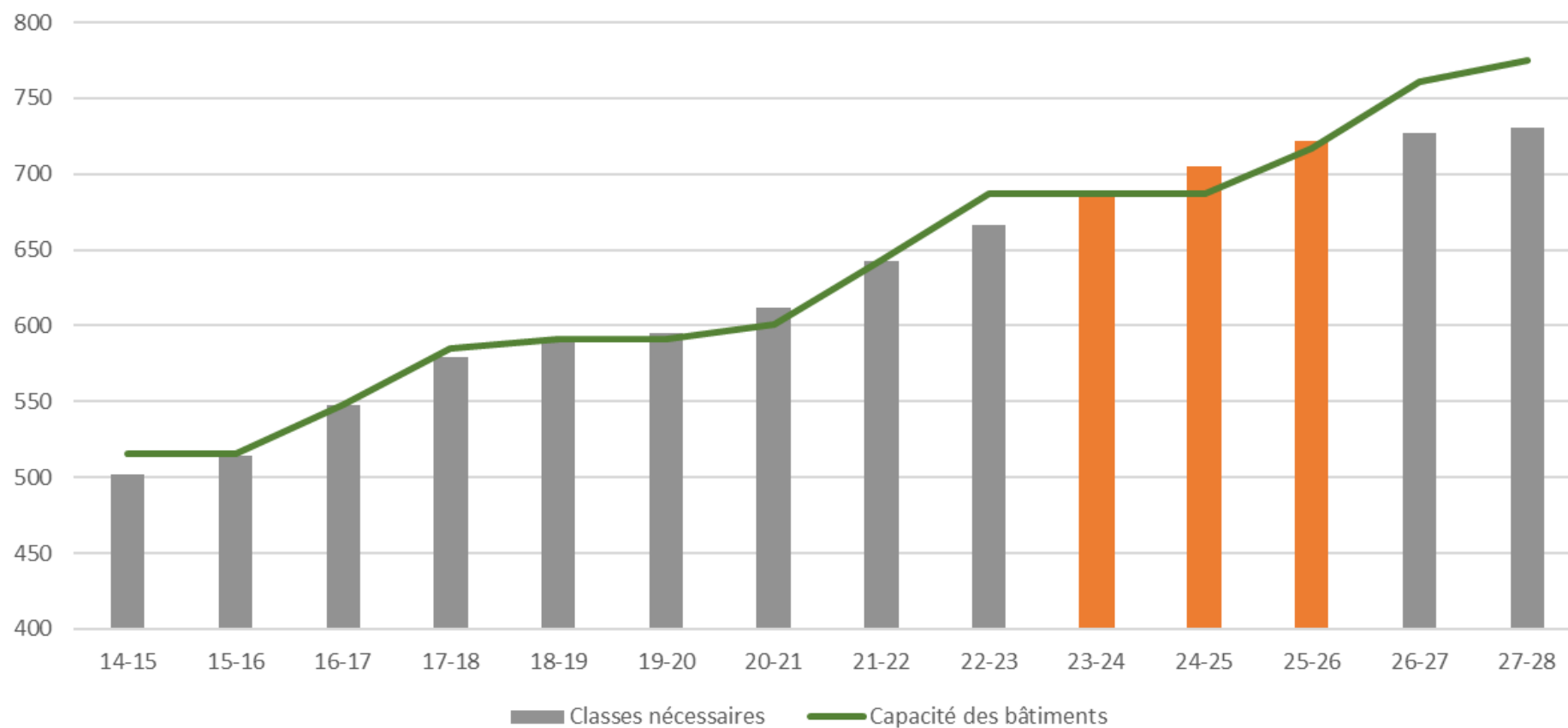


Projets d'agrandissement et de construction



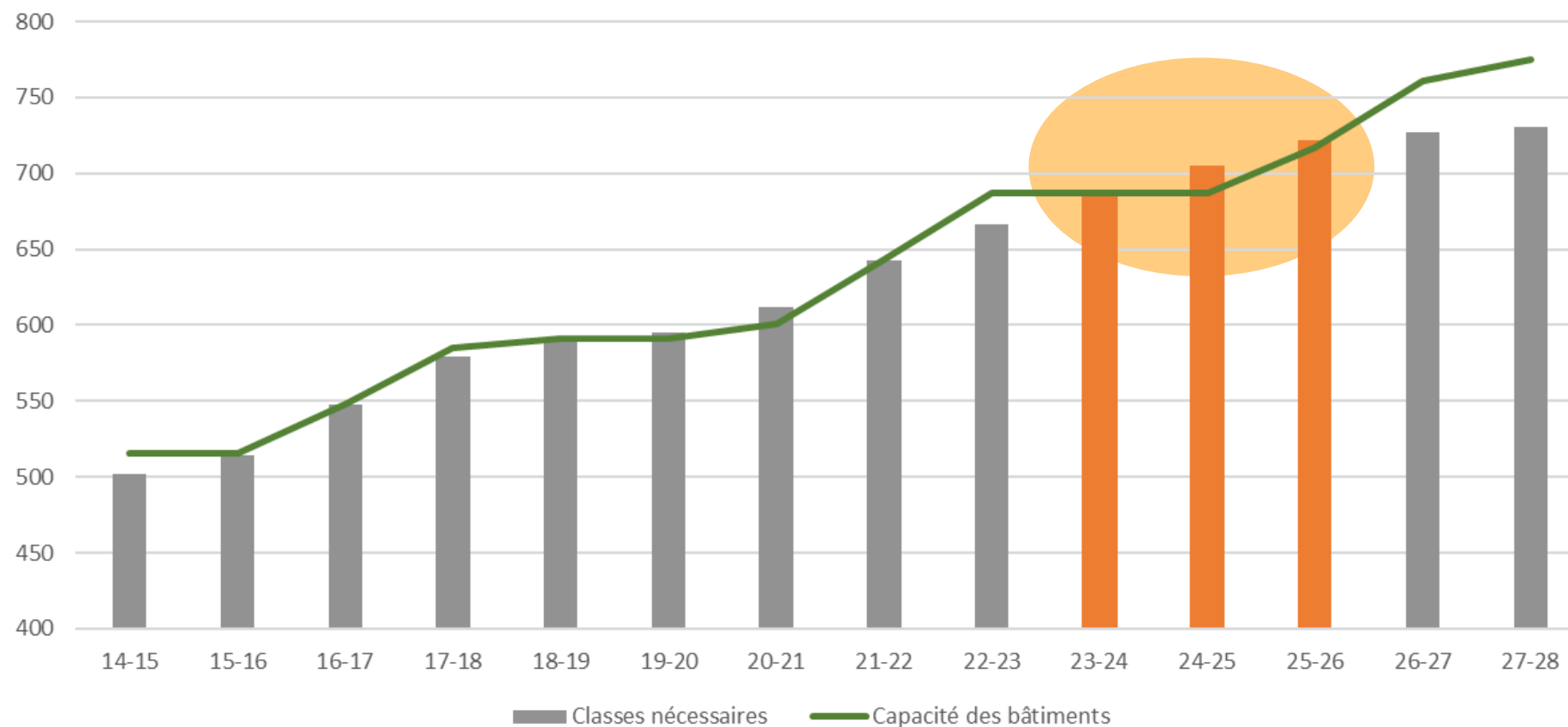
Evolution et prévision

Evolution des classes nécessaires et de la capacité dans les Gymnases vaudois



Tous les projets sont essentiels

Evolution des classes nécessaires et de la capacité dans les Gymnases vaudois



Sans les Gymnases d'Aigle et Echallens, ou un décalage des projets, il manquera une quarantaine de classes à l'été 2025, soit l'équivalent d'un gymnase de 1'000 élèves



5

Plan d'affectation cantonal Gymnase du Chablais

Pascale Pacozzi, DGTL



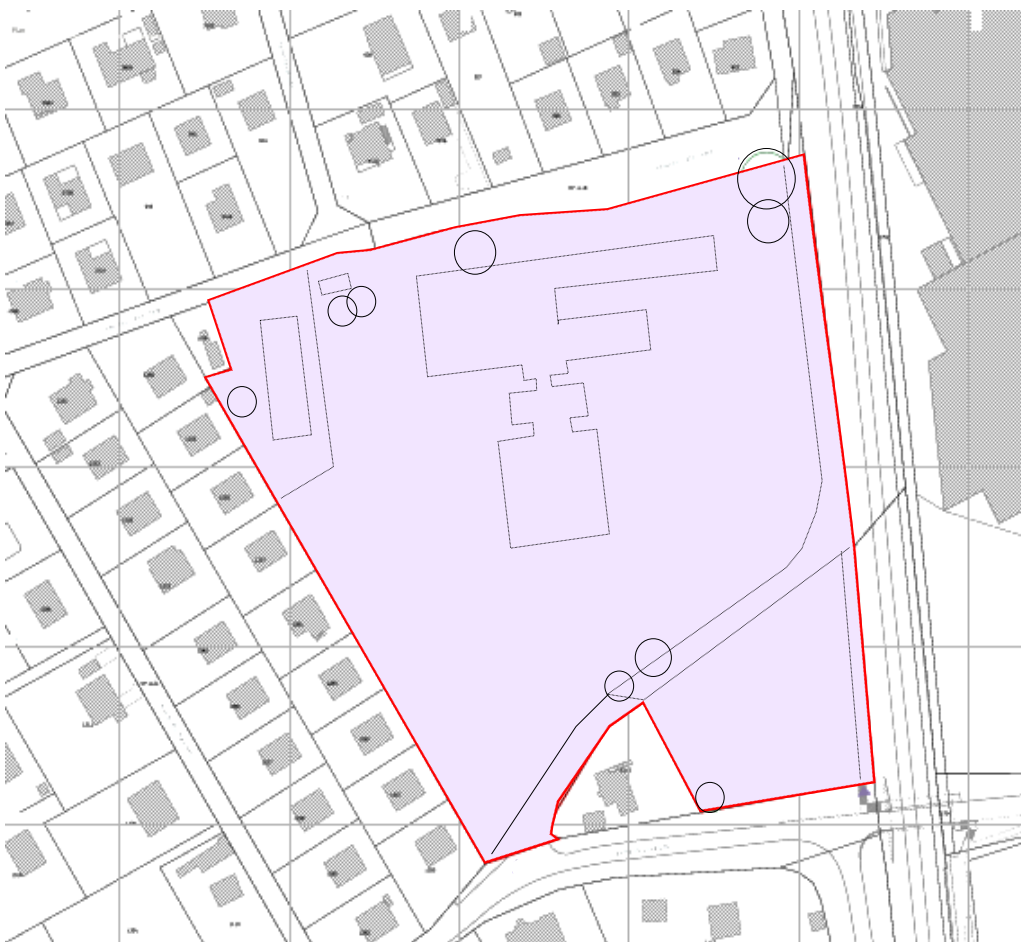
Objectifs du PAC Gymnase du Chablais



Définir les **règles de réalisation** du programme du gymnase

- en inscrivant le gymnase dans son **contexte** bâti et paysager
- en appliquant le **plan climat** cantonal : énergie, mobilité, environnement, paysage
- en visant la **qualité** des bâtiments, des installations sportives et des aménagements extérieurs

Site d'implantation du gymnase



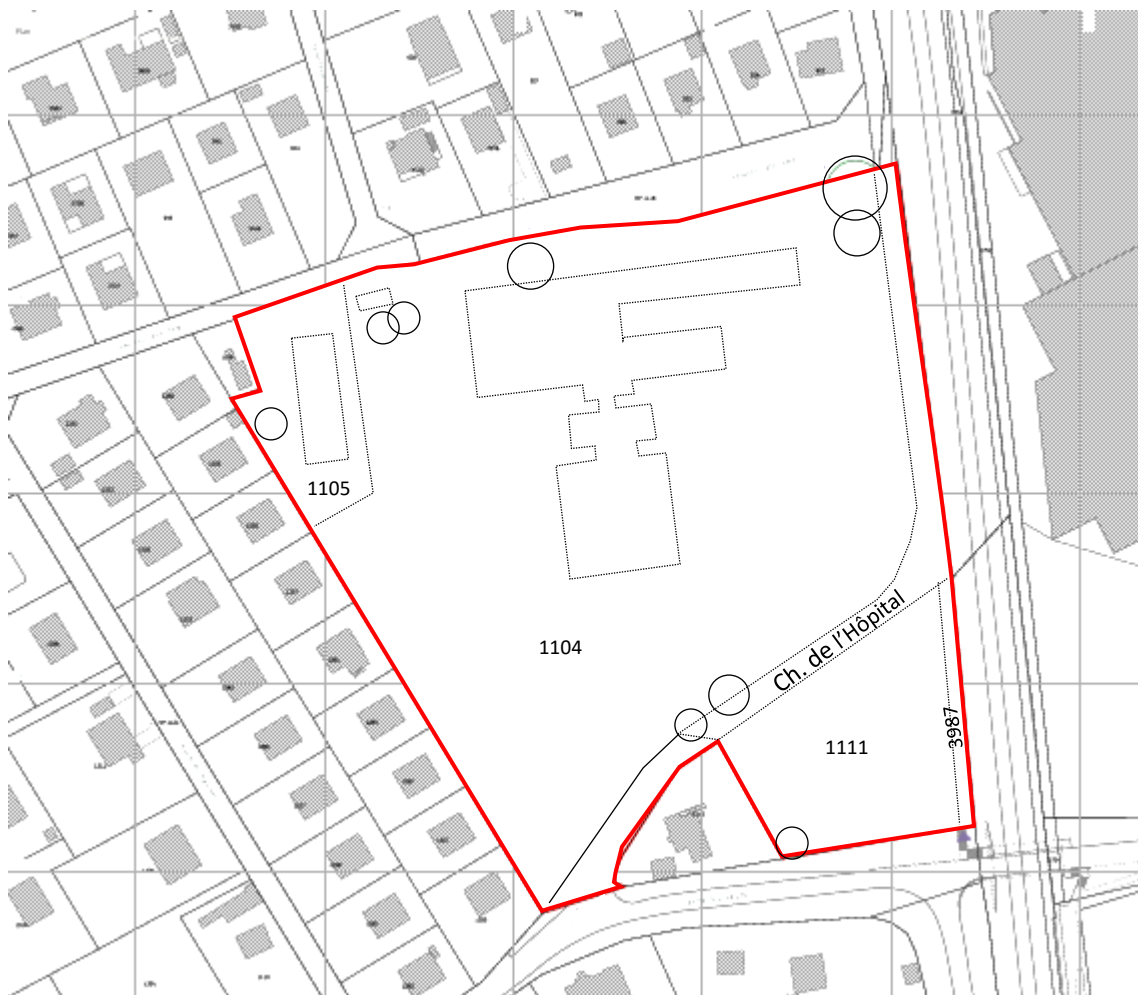
Le gymnase s'implante

- sur le site de l'ancien hôpital d'Aigle
- dans la zone d'utilité publique existante, dont la destination et les règles de construction sont adaptées et précisées



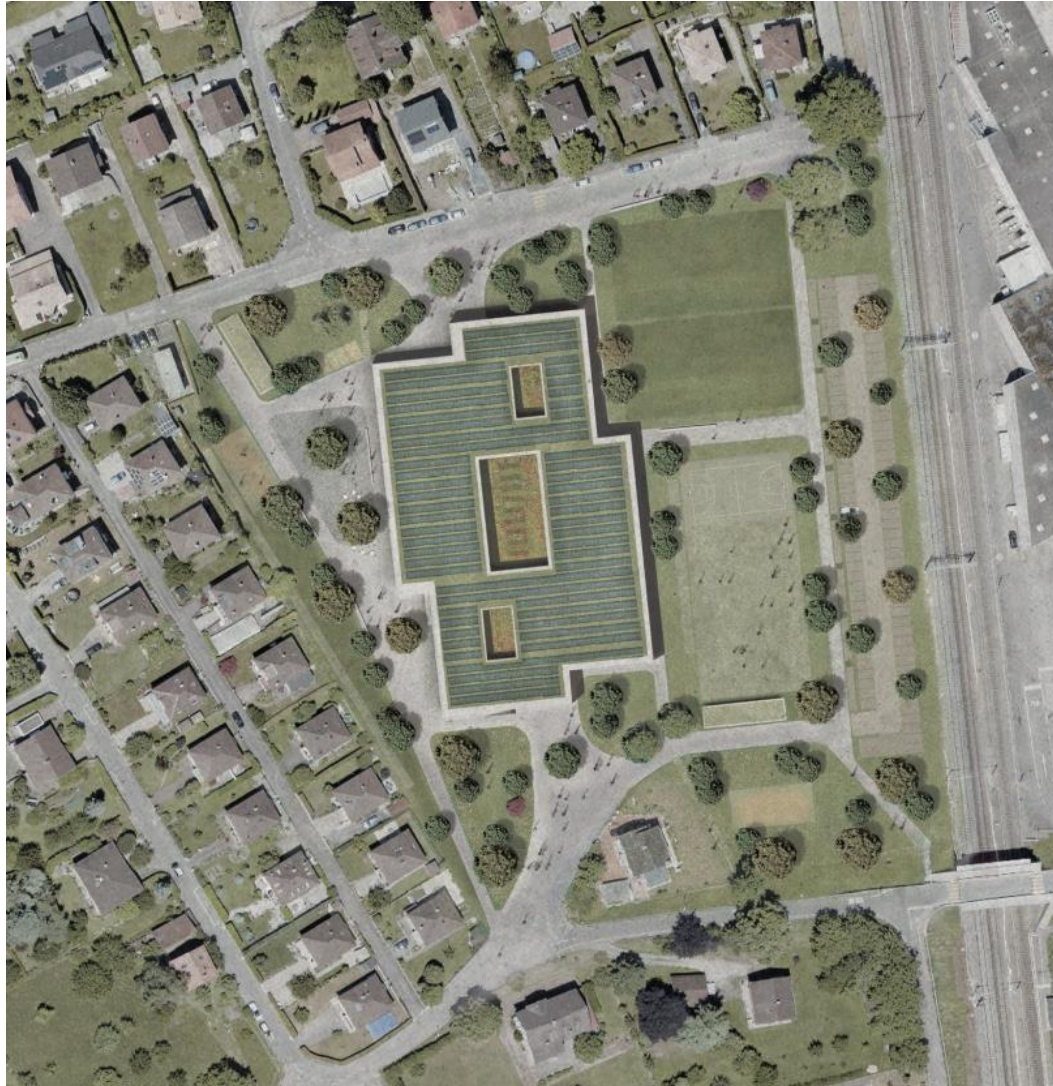
PPA Sous-Gare

Parcelles et bâtiments existants



- Réunion des quatre parcelles du périmètre et du chemin de l'Hôpital qui le traverse en un seul fonds
- Suppression du tronçon du chemin de l'Hôpital traversant le site avec maintien de l'accès à l'habitation au sud (suppression du trafic en transit)
- Démolition des bâtiments existants

Règles des constructions

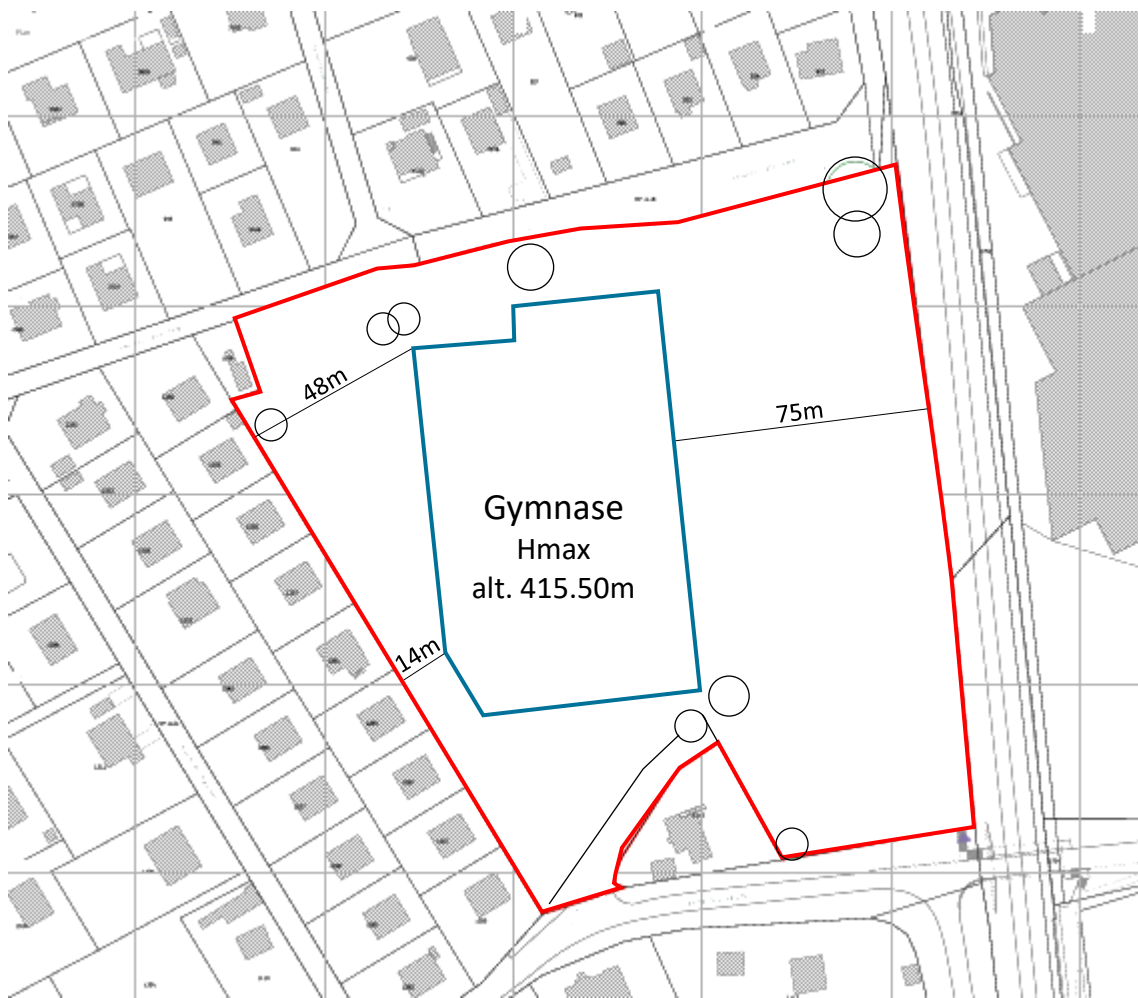


Le projet de gymnase issu du concours d'architecture a documenté le PAC :

- périmètre de construction,
- gabarit de hauteur,
- localisation des terrains de sports, parking, et voie publique de mobilité douce.

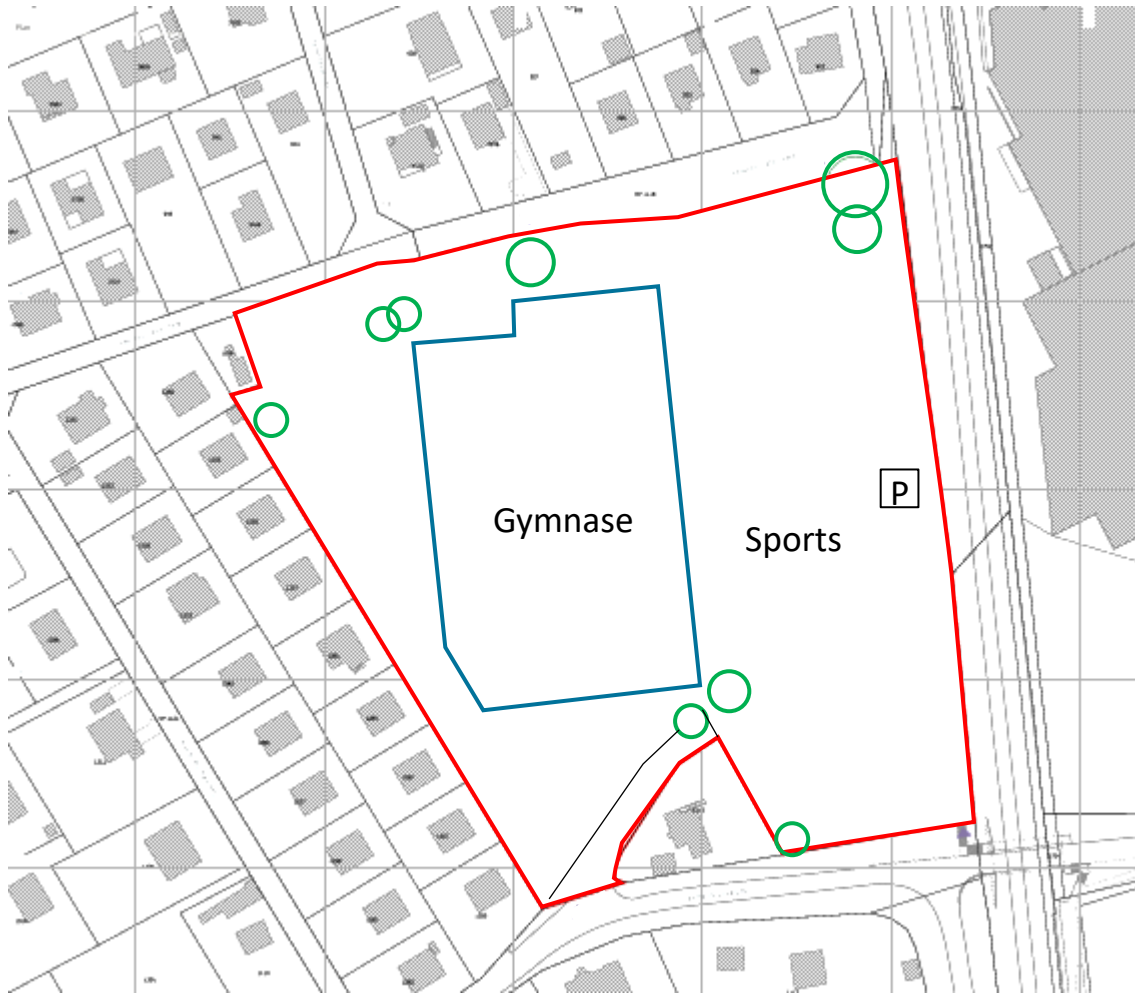
- Un bâtiment regroupe le programme du gymnase, y compris l'aula et les salles de sports
- Les terrains de sports et le parking sont disposés principalement à l'est du gymnase
- Le chemin piétonnier et cycliste public est situé à l'est du gymnase, le long du parking

Périmètre de construction, distances, gabarit de hauteur



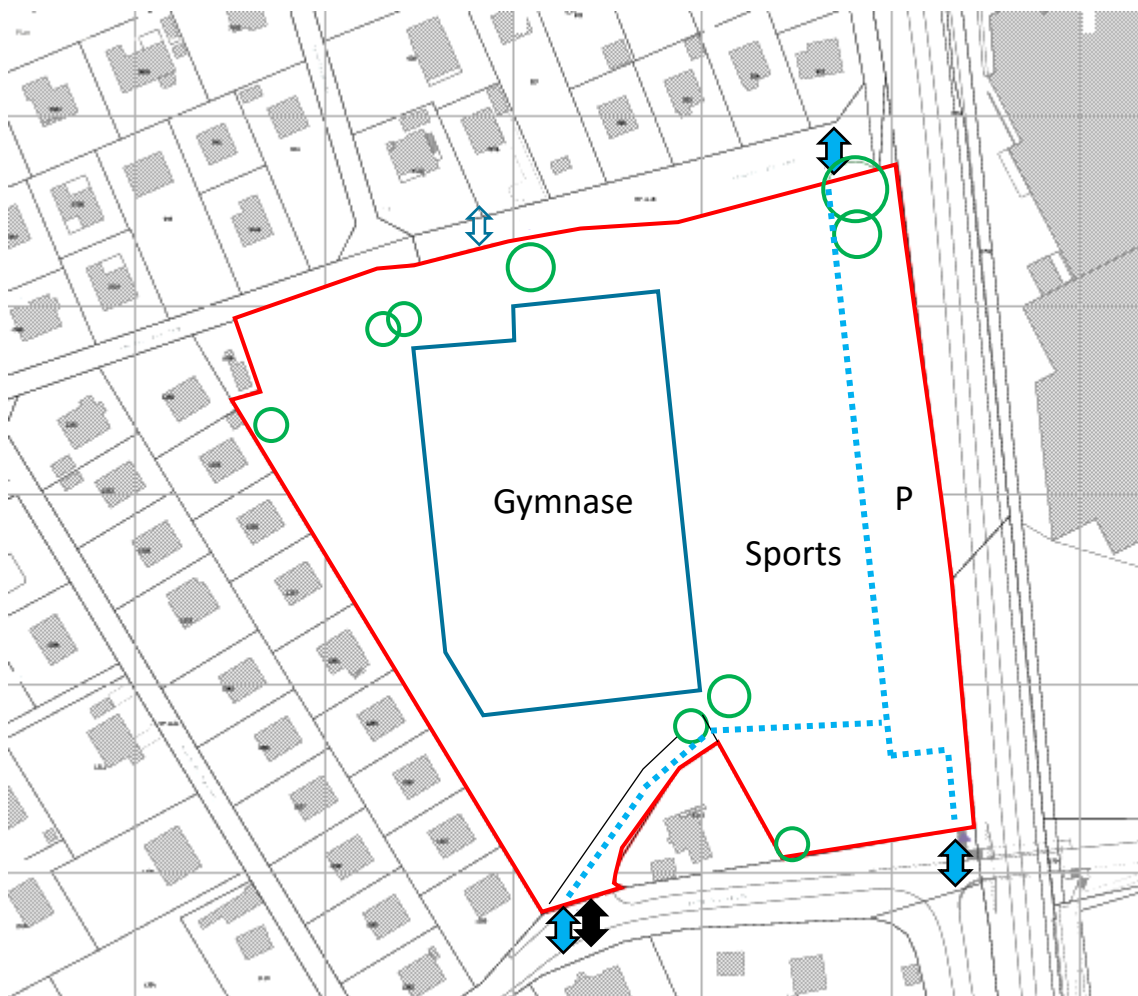
- **Le périmètre de construction** correspond à l'emprise du gymnase plus ses abords immédiats
- **Distances aux limites**
 - à l'est: distance prescrite par l'ordonnance de protection contre les accidents majeur (OPAM) : 75 m
 - à l'ouest: distances de 14 à 48 m
- **Hauteur maximale des constructions** tenue au strict nécessaire : alt. + 415.50

Intégration dans le contexte bâti et paysager



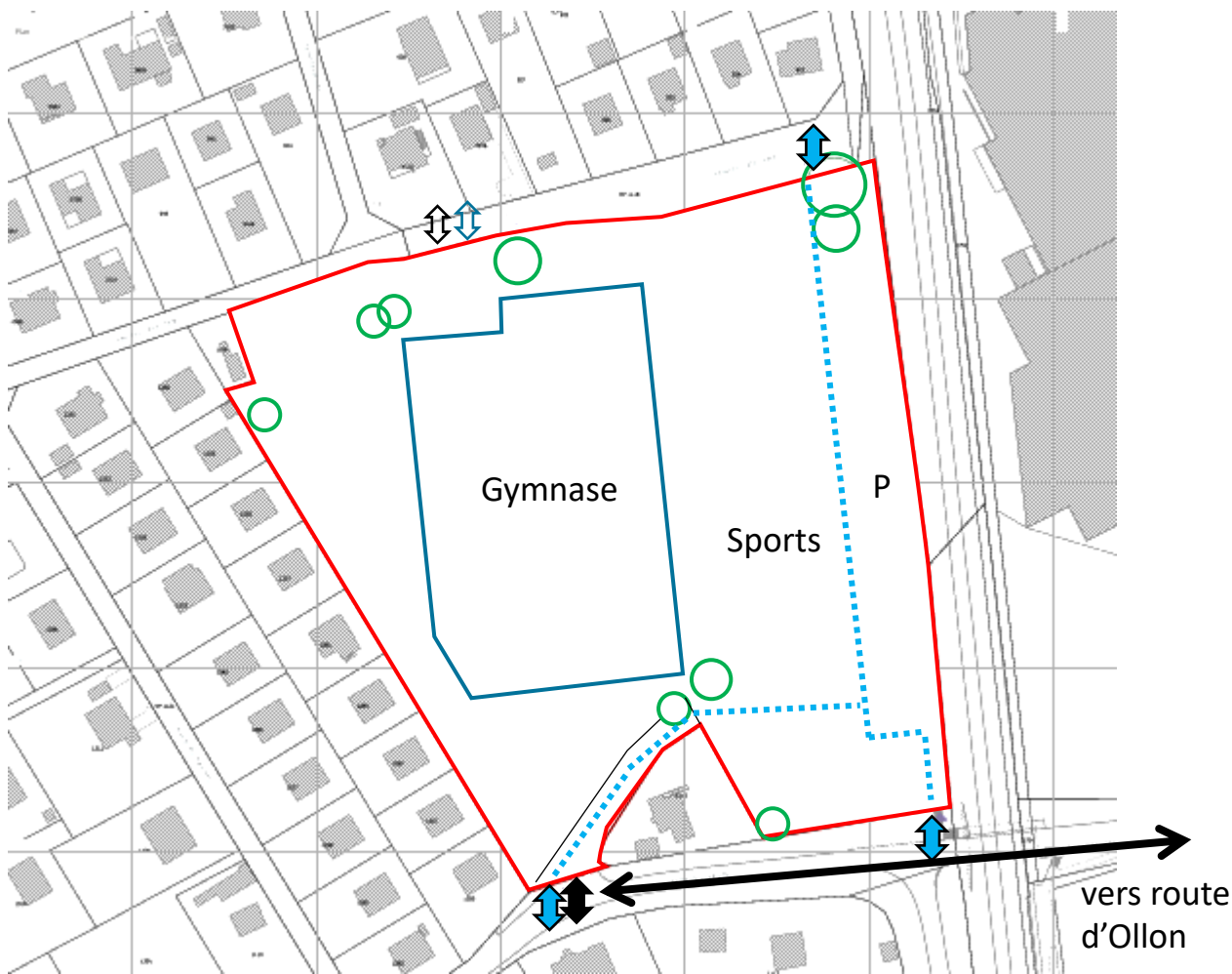
- Respect de l'ordonnance sur la protection contre le **bruit** : parking et installations sportives principalement du côté des voies CFF à l'est du gymnase, qui fait écran antibruit
- **Arbres protégés** maintenus
- **Arborisation complémentaire** et autres mesures de végétalisation

Accès et stationnement



- ↕ **Un seul accès** au parking pour les véhicules motorisés, voitures et 2 roues, situé au sud
- ↕ **Une voie piétonnière et cycliste publique** accessible au nord et au sud
 - **Des chemins** pour accéder au gymnase et aux installations sportives
 - **Le stationnement des vélos** proche des entrées du gymnase

Trafic motorisé



- **Accès au parking par la route d'Ollon et le chemin de la Valerette, sans traverser les quartiers résidentiels**
- **Diminution du nombre de places de stationnement pour véhicules motorisés, par rapport au parking de l'ancien Hôpital**
- **Génération de trafic diminuée par rapport à l'hôpital** en raison du type d'activité et de la baisse du nombre de places de stationnement

Plan climat vaudois : mesures du PAC



Mobilité

Mettre en place une politique active de report modal

- Augmenter l'attractivité du vélo et la pratique de la marche

Modifier les pratiques de mobilité individuelle

- Organiser la mobilité individuelle sur la base d'un portefeuille d'offres multimodales
- Élaborer une stratégie cantonale des plans de mobilité en milieu scolaire

Mesures du PAC

- Proximité des transports publics
- Coordination avec les projets communaux d'aménagements urbains
- Création d'une voie pour piétons et vélos à travers le site
- Stationnements pour vélos abrités et sécurisés
- Maîtrise du stationnement des véhicules motorisés
- Plan de mobilité de site mis en œuvre à l'ouverture du gymnase

Plan climat vaudois : mesures du PAC



Energie

Réduire fortement la consommation énergétique

Augmenter largement la production locale d'énergies renouvelables

- Développer la production locale de toutes les énergies renouvelables qui se complètent (solaire, eau, bois, vent, géothermie, ...).

Mesures du PAC

Label SméO^{ENERGIE+ENVIRONNEMENT} exigé pour les bâtiments

Production d'énergie :

- chauffage à distance utilisant majoritairement des énergies renouvelables et chauffage à bois
- panneaux solaires photovoltaïques

Plan climat vaudois : mesures du PAC



Milieux naturels

Préserver et renforcer la biodiversité

Préserver et optimiser la gestion de la ressource en eau

Mesures du PAC

- Maintien des arbres protégés
 - Plantations d'essences indigènes
 - Toitures végétalisées
 - Mesures pour favoriser la petite faune
-
- Aménagements extérieurs privilégiant les matériaux perméables (gestion eaux de surface)
 - Constructions enterrées respectant la nappe phréatique

The background is a blue-toned map showing urban planning elements like roads, rivers, and land use zones. A horizontal dashed line with green and white segments crosses the left side of the slide.

6

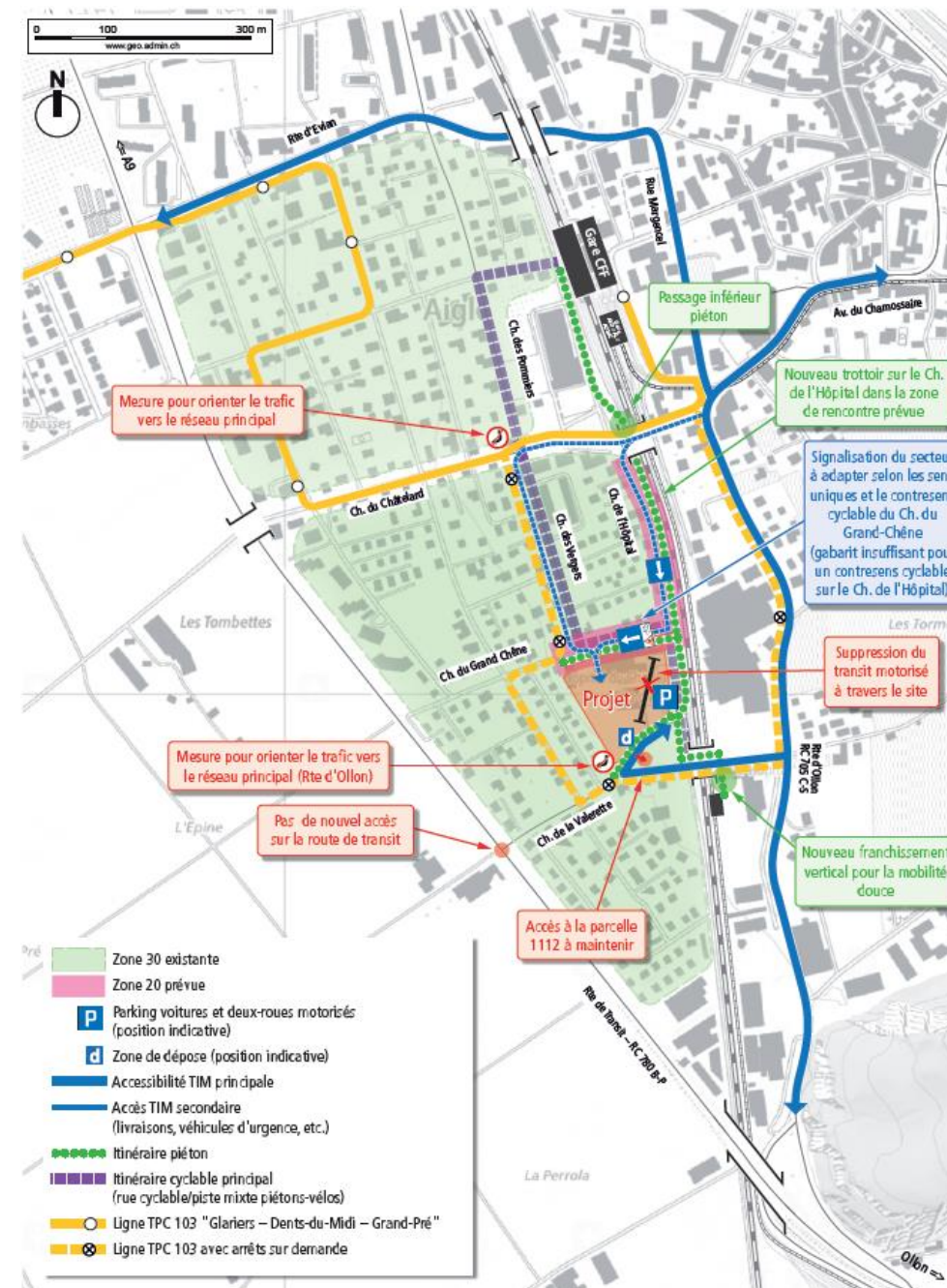
Projets d'aménagements urbains

Grégory Devaud, Syndic d'Aigle

A small decorative bar in the bottom right corner consisting of a series of green and black squares.

Accessibilité générale

- Principes d'accessibilité du PAC coordonnés aux projets routiers communaux
- Suppression du transit motorisé à travers le site
- Plan de mobilité imposé



Accès au gymnase à pied et à vélo favorisé



- Le gymnase est accessible en quelques minutes depuis les gare CFF et bus au nord et AOMC au sud
- Les chemins de l'Hôpital et du Grand-Chêne sont aménagés en zones de rencontre

- Zones de rencontre
- Zone 30
- Zone 30, riverains autorisés

Projets d'aménagements des voies d'accès

Une liaison piétonne Gare-Gymnase en trois secteurs



1. Passage sous le pont du Châtelard
2. Chemin de l'Hôpital
3. Chemin du Grand-Chêne



Projets d'aménagements des voies d'accès

1. Passage sous le pont du Châtelard

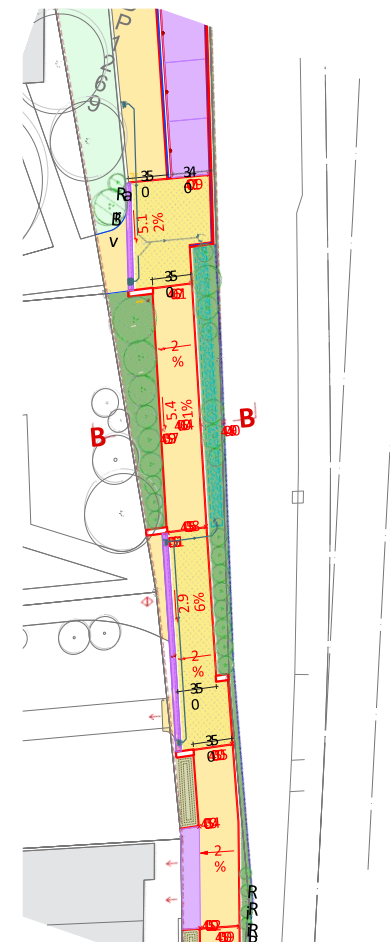
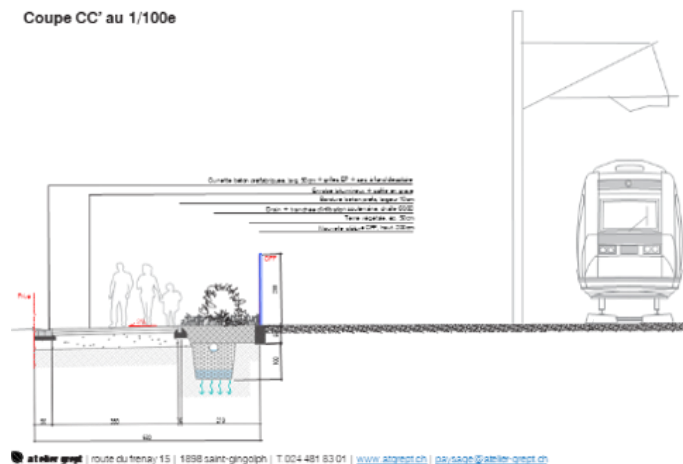


Projets d'aménagements des voies d'accès

2. Chemin de l'Hôpital : zone de rencontre

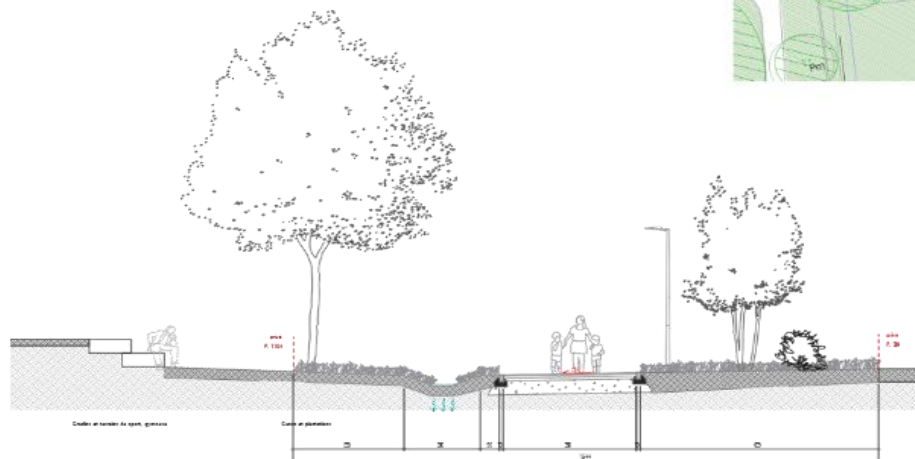


Coupe CC' au 1/100e



Projets d'aménagements des voies d'accès

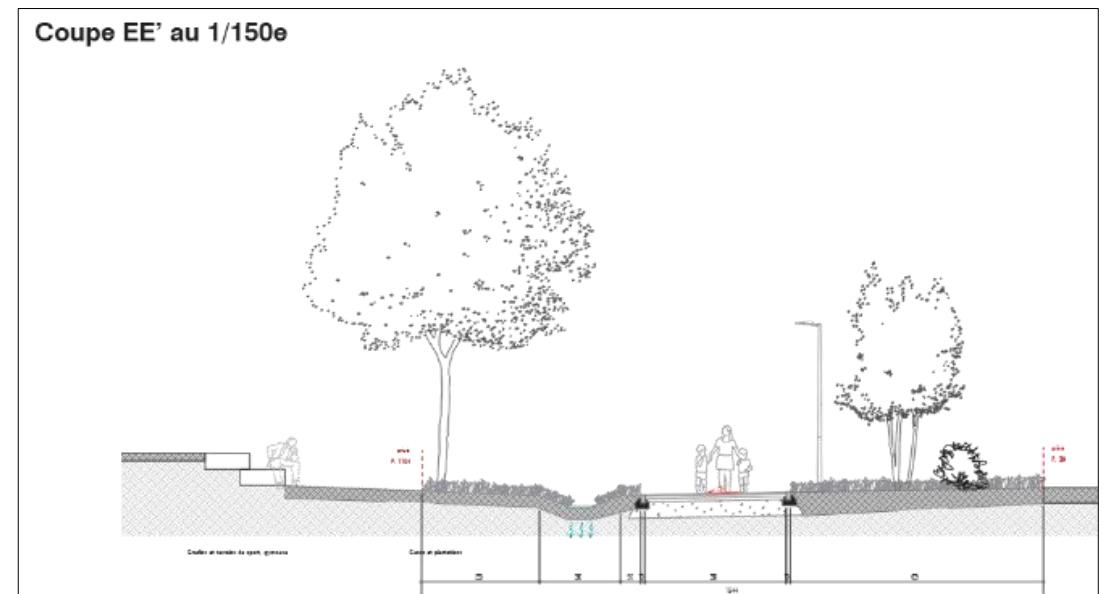
3. Chemin du Grand-Chêne : zone de rencontre



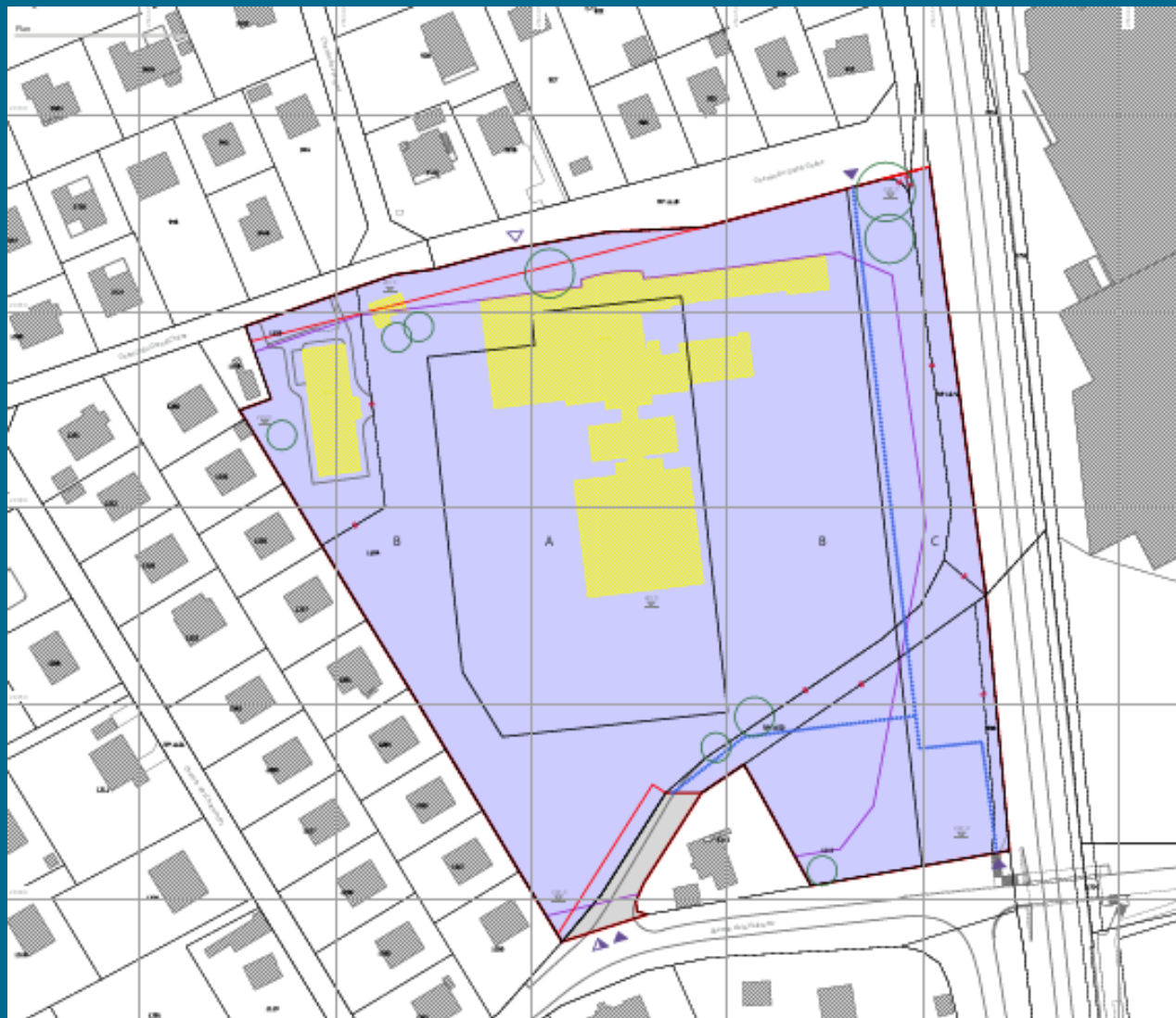
Projets d'aménagements des voies d'accès



3. Chemin du Grand-Chêne coupe

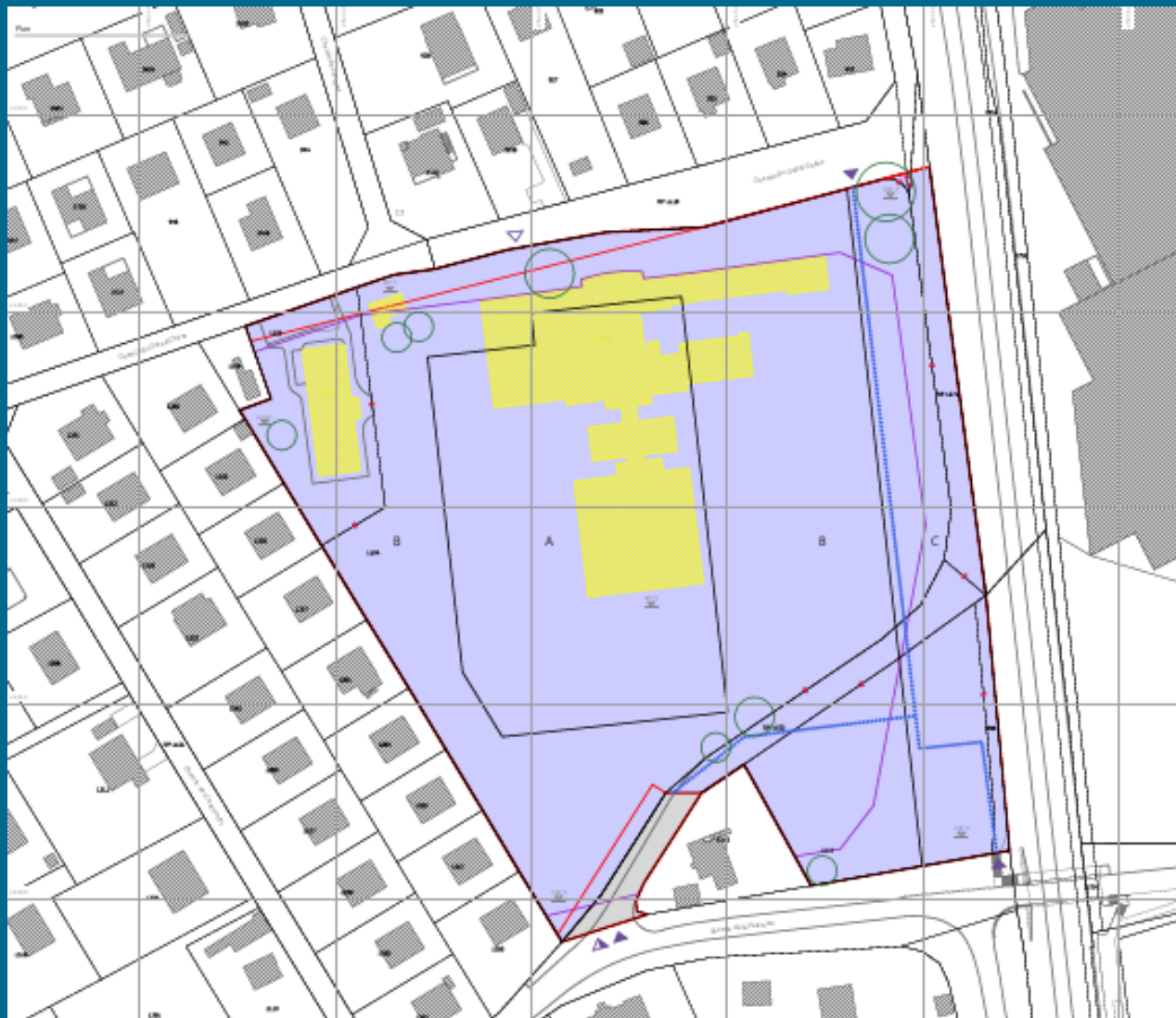


PAC n°366 Gymnase du Chablais



Remarques
Questions
La discussion est ouverte !

S'informer et échanger sur le PAC Gymnase du Chablais



Consulter la page web
www.vd.ch/pac-gymnase-chablais

Poser ses questions
info.dgtl@vd.ch



Merci de votre participation, bonne soirée!

